

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 JUILLET

INFORMATIONS

La Commission des finances du Sénat a terminé l'examen du projet des quatre contributions ; elle a adopté la suppression de la patente pour les petits industriels des communes ayant moins de 2,000 habitants et employant deux ouvriers au plus.

Il en résultera un déficit dans les prévisions budgétaires qui sera comblé par une surtaxe sur les patentes des casinos, cercles, agents de change, grands établissements industriels, etc., dont les représentants seront entendus aujourd'hui mardi.

M. Boulanger a dû quitter Paris pour se rendre auprès de son fils malade. M. Loubet, président de la commission des finances, plaidera en province hier ; il ne sera à Paris qu'aujourd'hui.

Nos bons sénateurs ne paraissent donc pas pressés d'aller en vacances. C'est pour cela que la Chambre s'en est octroyé de provisoires.

On prête aux députés des Alpes-Maritimes l'intention de soulever un incident à l'occasion de l'attitude du journal *le Pensiero*, paraissant à Nice.

Ce journal ferait, paraît-il, une campagne ardente en faveur du rattachement de Nice à l'Italie. On se demande même comment le ministre de l'intérieur a pu tolérer une campagne aussi audacieuse....

RÉGIMENTS MIXTES

La création des nouveaux régiments mixtes décrétée par M. de Freycinet va être le point de départ d'un remaniement complet de l'armée territoriale. A ce seul point de vue, sans entrer encore dans la discussion de l'organisation nouvelle et sans chercher ici si M. de Freycinet est suffisamment couvert par la loi pour prendre tous ces importants changements sous son bonnet d'ingénieur et de politicien, nous allons expliquer en quoi consiste ce remaniement.

Chacun des 145 régiments territoriaux actuels détachera dorénavant au régiment subdivisionnaire actif correspondant deux de ses bataillons, le 1^{er} et le 2^e.

Ces deux bataillons formeront alors avec le 4^e bataillon du régiment actif un nouveau régiment, celui que l'on appellera le régiment mixte.

Ce régiment, dans la pratique, sera placé sous les ordres du lieutenant-colonel du régiment actif qui, en cas de guerre, aurait mission de le conduire au feu.

D'autre part, le lieutenant-colonel commandant le régiment territorial ayant conservé son troisième bataillon, reformera son régiment, grâce à l'adjonction des 4^e et 5^e bataillons supplémentaires déjà organisés dans tous les corps d'armée.

Par suite de cette nouvelle organisation, les forces de l'armée française devront dorénavant se classer de la manière suivante :

En première ligne, les régiments composés entièrement de troupes actives, à trois bataillons, sous le commandement du colonel.

Puis, en deuxième ligne, les régiments mixtes à trois bataillons, composés d'un bataillon de troupes actives, le 4^e, et de deux bataillons de troupes territoriales, les 1^{er} et 3^e, sous le commandement du lieutenant-colonel actuel du régiment actif.

Enfin, en troisième ligne, les régiments territoriaux à trois bataillons, composés entièrement de troupes territoriales et sous le commandement de leur lieutenant-colonel.

Cette organisation comporte donc la création de 145 régiments nouveaux et l'encadrement des troupes territoriales dans les troupes actives.

Ces 145 régiments mixtes, pour se distinguer des autres, prendront le numéro du régiment territorial auquel appartiennent les deux bataillons qui contribuent à les former, ce numéro ayant été préalablement augmenté de 200.

Exemple : le régiment mixte tiré du 47^e régiment territorial sera le 247^e régiment mixte, de même le 116^e territorial actuel formera en partie le 346^e mixte.

Tout cela n'est ni très simple, ni très clair. Mais n'oublions pas que l'auteur est M. de Freycinet.

On lit dans *l'Echo de Paris* :

« On s'occupe beaucoup dans la cavalerie des résultats d'une manœuvre que le général de Cointet a fait effectuer aux environs de Lunéville.

» Le commandant de la 2^e division a placé ses escadrons en position d'une troupe d'invasion, cherchant à forcer les passages de la Meurthe entre Baccarat et Lunéville, passages défendus par le 2^e bataillon de chasseurs à pied.

» Le terrain est l'objectif connu de la tentative d'incursion sur notre territoire, que tenterait la cavalerie allemande, le jour même d'une déclaration de guerre.

» La Meurthe constitue la première barrière que rencontrerait l'ennemi venant de Sarrebourg. Elle comprend, sur un parcours de 24 kilomètres, sept ponts, sans compter ceux du chemin de fer qui relie Lunéville à Saint-Dié, sur la rive droite, et que la cavalerie allemande chercherait évidemment à détruire au début des opérations.

» Le 2^e bataillon de chasseurs occupait les ponts de la Meurthe et la voie ferrée.

» Pour combattre et attaquer, la cavalerie figurant l'ennemi dut, partout, faire mettre pied à terre à ses escadrons.

» Malheureusement, les 11^e et 12^e cuirassiers, les 7^e et 18^e dragons ne disposaient, à eux tous, que de 248 carabines, appuyées, il est vrai, des dix-huit pièces de la division.

» Malgré le concours de l'artillerie, les attaques des colonnes de cavaliers à pied furent repoussées aux abords des sept ponts dont la garde était confiée aux 700 fusils du 2^e bataillon de chasseurs.

» Un seul bataillon a ainsi tenu en échec, pendant deux jours de manœuvres, une divi-

sion et 16 escadrons de cavalerie et de 28 pièces de canon.

» Le résultat peut être jugé rassurant pour la sécurité de notre frontière ; mais il établit la nécessité de changer l'armement de la cavalerie. Les cuirassiers peuvent restés cuirassés tout en s'armant d'une légère carabine à longue portée ; le premier rang des escadrons doit reprendre le mousqueton au lieu et place de la lance.

» Que cette transformation d'armement soit réalisée, que tous les escadrons soient exercés fréquemment au combat à pied succédant à des attaques préparées par les batteries à cheval, et le rôle offensif de notre cavalerie se trouvera désormais assuré dans les meilleures conditions. »

ÉLECTION SÉNATORIALE

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans la Charente, en remplacement de M. le général Gresley, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué par le sort à ce département. Voici le résultat du scrutin :

MM. Martell, conservateur,	472 Élu
Marrot, maire d'Angoulême,	
républicain opportuniste,	379

LA RÉVOLUTION EN AMÉRIQUE

Buenos-Ayres, 27 juillet.

L'escadre favorable à la révolution a bombardé le quartier des troupes du gouvernement. Un armistice jusqu'à demain dix heures a été conclu.

Le triomphe de la révolution paraît assuré.

LES CAUSES DE LA RÉVOLUTION DE BUENOS-AYRES

Une lettre particulière que nous recevons d'un des plus importants négociants de Buenos-Ayres nous donne sur l'origine de la révolution un renseignement extrêmement curieux.

Le 10 juin, M. Uriburu, ministre des finances, ayant les preuves de malversations commises par M. Garcia, directeur de la Banque Nationale de Buenos-Ayres, présenta à la signature du Président de la République un décret de mise en accusation contre ce fonctionnaire.

Le Président demanda deux heures de réflexion.

Le résultat de ces réflexions fut que M. Uriburu reçut une invitation d'avoir à démissionner et qu'on lui donna pour successeur.... M. Garcia.

Le procédé a paru un peu trop américain, même à Buenos-Ayres.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 juillet 1890.

Marché assez hésitant, pas de vigueur, peu de transaction. Le 3 0/0 clôture à 92.57. Le 4 1/2 0/0 à 106.90.

Les actions de nos grands établissements financiers sont assez fermes, malgré la pénurie des affaires. Le Crédit Foncier fait 1,246. La Banque de Paris 806. La Banque d'Escompte 506. Le Crédit Lyonnais 750. La Société Générale 490. La Société de Dépôts et Comptes courants 600.

La Banque Nationale du Brésil est à 610. La souscription aux 29,200 obligations de

la Compagnie Nationale d'Electricité sera close demain aux guichets de la Banque Commerciale et Industrielle.

On sait que le prix d'émission de ces titres, qui est de 257 fr. 50, est ramené à 252 fr. 50 pour les obligations qui seront libérées à la répartition. Ce dernier prix représente un revenu de 5.58 0/0, non compris la prime d'amortissement.

Le montant de ces obligations est exclusivement destiné à l'extension des travaux en cours d'exécution et à l'exploitation des nouvelles concessions d'éclairage obtenues par la Compagnie. Ces obligations seront donc garanties par les usines de la Compagnie, par son matériel, par les recettes provenant de ses polices d'abonnement, par ses contrats avec les différentes administrations publiques et privées, en somme par son actif tout entier. Les machines électriques du système Ferrenti, dont la Compagnie Nationale d'Electricité a le monopole, peuvent être considérées comme le seul type réalisant le problème de la production de la lumière avec économie et régularité. La ville de Paris les a choisis, après concours, pour l'éclairage municipal de la plus grande partie du quartier des Halles Centrales et de deux secteurs sur la rive gauche.

Les Alpines font de 212 à 214.25, le Gold Trust est à 62.50. Les Pierreries de Ceylan à 50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nos députés et les agriculteurs

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Aussitôt qu'ils ont eu des détails sur les ravages causés en Maine-et-Loire par l'ouragan du 17 juillet, nos députés se sont fait un devoir de demander au gouvernement des secours en faveur des malheureux vigneron et fermiers victimes de la grêle.

» Comme nous l'annoncions samedi dernier, c'est à la séance du 24 juillet qu'ils ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à accorder une subvention de 200,000 francs aux communes ravagées.

» Nous espérons bien que ces fonds seront votés avant les vacances parlementaires.

» En attendant, cette nouvelle sera favorablement accueillie par les habitants des bords de la Loire et du Baugeois, si terriblement éprouvés. Elle ranimera le courage et la confiance de tant de malheureux presque ruinés par le cyclone, et d'autant plus désolés que la plupart ne sont couverts par aucune assurance.

» C'est bien le cas de féliciter encore nos représentants qui s'abstiennent de gaspiller nos finances dans les constructions scolaires, mais qui s'empressent de réclamer des crédits pour l'agriculture quand elle souffre. — F. D.

» P.-S. — Nous apprenons que M. le ministre de l'agriculture vient de faire demander à la préfecture de Maine-et-Loire des renseignements sur les dégâts causés par les orages et les inondations. »

Voici l'exposé des motifs de la proposition de loi déposée par M. de Soland, au nom de MM. de Soland, Berger, Fairé, général Lacroix et vicomte de la Bourdonnaye :

« Messieurs, les députés de la Loire-Inférieure ont exposé que le cyclone du 17 juillet a dévasté un certain nombre de communes de leur département, et ont demandé un crédit de 200,000 francs pour venir en aide aux populations. Ce cyclone a également étendu ses ravages sur une partie du département de Maine-et-Loire.

» Les soussignés, invoquant les motifs décisifs développés par leurs collègues de la Loire-Inférieure, présentent la proposition de loi suivante :

« Article unique. — Il est ouvert au ministère de l'Intérieur un crédit de deux cent mille francs (200,000 fr.), pour secours aux communes du département de Maine-et-Loire ravagées par le cyclone du 17 juillet 1890. »

Le *Patriote* ne voudrait pas blâmer les députés de Maine-et-Loire d'avoir demandé un secours de 200,000 fr. pour les cultivateurs dont les champs ont été dévastés par le cyclone du 17 juillet. Il ne les blâme pas ; mais voulant leur ôter le mérite de leur initiative spontanée, il cherche à mettre en contradiction cette demande de secours et les critiques méritées qu'ils font habituellement du gaspillage de nos finances. Vous demandez 200,000 fr., dit le *Patriote*, donc vous reconnaissez que nos finances sont en état de fournir cette somme.

L'argument du *Patriote* paraît un peu puéril, sinon tout à fait dénué de sincérité. Il sait bien que 200,000 fr. sont comme une goutte d'eau dans l'océan du budget, et que s'il est une dépense justifiée et à laquelle on doit pourvoir, quoi qu'il en coûte, c'est assurément le secours exigé impérieusement pour atténuer, dans une mesure bien insuffisante, les désastres causés par des fléaux imprévus et subits.

Loin d'être en contradiction avec eux-mêmes, nos députés ne peuvent que déplorer, en les subissant, les conséquences fatales des prodigalités républicaines, qui les obligent à demander timidement 200,000 francs, quand il faudrait plus d'un million pour soulager efficacement ceux que la tempête a ruinés pour plusieurs années. (Union de l'Ouest.)

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

10 ET 12 AOÛT 1890

Premier jour de courses, Dimanche 10 août

1^o Prix du gouvernement de la République. — 1,000 fr., donnés par le gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée : 50 fr., moitié des entrées au second. — Distance : 2,400 mètres environ.

2^o Prix des Chemins de fer (course de haies handicap). — 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par

la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Compagnie du chemin de fer de l'Etat, pour tous chevaux. — Entrée : 400 fr.; forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

3^o Prix de Varrains-Chacé (à réclamer). — 4,000 fr. offerts par la Société des courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 6,000 fr. — Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. — Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance : 2,500 mètres environ.

4^o Steeple-Chase militaire (3^e série). — Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres environ.

5^o Steeple-Chase militaire (2^e série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres et 40 obstacles environ.

6^o Prix de la Société des Steeple-Chase de France (steeple-chase 4^e série). — 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Distance : 3,000 mètres environ.

7^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance : 3,000 mètres et 40 obstacles environ.

Lundi 11 août

Grand Carrousel

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de courses, Mardi 12 août

1^o Prix de la Société d'Encouragement (3^e série). — 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^o Prix de Saumur (handicap). — 2,000 fr., offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. — Entrée : 150 fr.; moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance : 2,000 mètres environ.

3^o Steeple-Chase militaire (2^e série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres environ.

4^o Prix du Conseil général (steeple-chase

handicap). — 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

5^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série). — Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Distance : 3,000 mètres environ.

6^o Prix Lova (steeple-chase militaire handicap). — 1,500 fr., pour chevaux appartenant *bona fide* depuis trois mois à des officiers de l'armée française en activité de service ; au second 500 fr. sur le prix, un souvenir au troisième. — Entrée : 25 fr. — Distance : 4,000 mètres environ.

7^o Prix de Consolation (steeple-chase). — 1,000 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée : 50 fr., au second. — Distance : 3,000 mètres environ et 12 obstacles environ.

Mercredi 13 août

Tir aux Pigeons.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Dimanche prochain 3 août, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1^o *Freluquet*, pas redoublé (Clodomir).
- 2^o *La Fontaine aux Perles*, fantaisie (Mullot).
- 3^o *En Place*, quadrille (Louis Déo).
- 4^o *La Grotte de Calypso*, fantaisie (Amour-déjeu).
- 5^o *Souvenir d'Haydn*, marche (Maillochaud).

La session d'août du Conseil général de Maine-et-Loire s'ouvrira, à la Préfecture, le lundi 18 août.

La distribution des prix dans les écoles publiques du département de Maine-et-Loire aura lieu le dimanche 10 août.

La rentrée des classes est fixée au 22 septembre.

MÉRITE AGRICOLE

M. Bouchard, délégué départemental pour le phylloxéra, à Angers, est nommé chevalier du Mérite agricole.

MONTREUIL-BELLAY. — Vol. — Pendant la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs sont entrés avec effraction dans la salle du café de la Renaissance.

N'ayant point trouvé d'argent, ces malfaiteurs se sont emparés de quelques bouteilles de liqueurs.

LE MEURTRIER CROIZON

Le soldat Croizon, du 43^e, meurtrier du cuirassier Lefranc, dans la rixe qui a eu lieu à Angers, le 14 juillet, a été écroué à 3 heures, samedi soir, à la prison militaire de Tours.

Le *Republicain d'Indre-et-Loire* dit qu'il est probable que cette affaire viendra à la séance prochaine du conseil de guerre du 9^e corps, séance qui aura lieu le 31 courant.

MORT DE M. EUGÈNE LECOINTRE

Un deuil cruel vient de frapper la famille Lecointre et tout particulièrement l'honorable M. Louis Lecointre, ancien député de la Vienne.

Son fils aîné, engagé conditionnel au 66^e régiment d'infanterie, vient de succomber à l'hôpital de Tours, emporté en quelques jours par une angine.

Le défunt était le neveu de M. Lecointre, conseiller général de Ligué, et de M. Lecointre, propriétaire du château de Grand-Mont.

Les obsèques de M. Eugène Lecointre ont eu lieu hier, 28 juillet, à 10 heures, dans l'église Saint-Hilaire de Poitiers.

ANGERS. — *Le vol de la rue Plantagenet (suite)*. — Le vol commis au bureau de tabac de la rue Plantagenet, n^o 11, est plus considérable que nous ne le pensions tout d'abord.

Outre une quantité considérable de tabac, de londrès et de cigares, les malfaiteurs ont emporté des pipes, des porte-cigares, des blagues, plusieurs bouteilles de liqueur.

On estime la valeur des objets dérobés à trois ou quatre cents francs.

On suppose que le vol a été commis vers trois heures du matin. Le buraliste, qui n'avait pas eu sommeil jusqu'à deux heures, était profondément endormi et ne s'est point réveillé.

Dans la cave, les malfaiteurs ont laissé une bouteille de vin blanc qu'ils ont prise on ne sait où.

Les soupçons ne se portent sur personne ; mais en agissant comme ils ont fait, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, les auteurs ont montré qu'ils connaissaient parfaitement l'intérieur de la maison.

La fête de sainte Anne. — Dimanche matin, les membres de la Corporation des menuisiers d'Angers venaient dans l'église de la Trinité célébrer la fête de sainte Anne, leur patronne.

Devant l'autel était placée la statue de cette sainte ; à la place d'honneur était le drapeau de la Corporation, drapeau qui est un ancien pèlerin de Rome et qui fut béni par Sa Sainteté Léon XIII.

TOURS. — *La fête de sainte Anne*. — La Société de Saint-Martin réunissait dimanche,

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Mlle Jolivet, assise à l'écart, la tête appuyée sur sa main, n'avait pas entendu entrer son beau-frère. Il fallut que celui-ci toussât légèrement pour annoncer sa présence.

En le voyant, elle se leva, pâle et frémissante, mais sans prononcer une parole.

— Chère petite, demanda Deluzy, est-ce que je vous fais peur ?

— Non ? répliqua-t-elle sèchement, en allant s'asseoir à côté du vieillard endormi.

Le maître de forge se pencha vers elle et ajouta, presque à voix basse, en désignant Jolivet :

— A-t-il pris un petit paquet ce matin ?

— Oui, répondit Joséphine dont les yeux s'enflammèrent.

Cependant elle eut la force de ne pas éclater.

— Fort bien... alors nous en sommes au troisième et le médicament doit commencer à

opérer... Remarquez-vous si quelque amélioration s'est produite dans l'état du pauvre bonhomme ?

Cette fois, Joséphine ne put se contenir. Elle regarda Deluzy bien en face.

— Est-ce vraiment là, dit-elle, le résultat que vous espérez en me chargeant de faire prendre cette poudre à mon père ?

— Eh ! quel autre résultat pourrai-je en attendre !

— Misérable !... C'est moi que vous avez chargée de cette abominable besogne !

Le maître de forge ricana.

— Joséphine, reprit-il, est-ce donc pour consulter le docteur Jean sur les effets de sa médication, que vous lui avez accordé ce matin un rendez-vous dans la grande halle de la forge ?

— Ah ! l'on vous a déjà dit... Eh quand cela serait ! Ne suis-je pas majeure et maîtresse de mes actions ? Ne puis-je recevoir ouvertement ou en secret qui me convient ?

— Pardon ! quand un scandale se produit chez moi...

— Cette maison est-elle bien la vôtre ? Quoique étrangère aux questions d'intérêt, je n'ignore pas que, mon père et moi, nous pou-

vons exercer des recours considérables sur cette propriété qui, sans cela, eût été déjà saisie par vos créanciers...

— Tiens ! c'est un véritable procureur que cette belle enfant ! dit Deluzy en essayant de plaisanter ; du reste, vous n'avez pas des goûts bien relevés, ma chère ; choisir pour amoureux un charlatan de carrefours !

Joséphine se contenta de dire avec fermeté :

— Sans doute je n'ai plus longtemps à résider ici ; mais souvenez-vous bien de mes paroles : si, pendant le temps qu'il nous reste à y passer, il arrivait malheur à mon père, je ne vivrai plus que pour le venger, dussé-je vous dénoncer moi-même à la justice comme empoisonneur et assassin !

— Que voulez-vous dire ?

— Je connais maintenant l'histoire de cette poudre blanche que vous avez eu l'infamie... Encore une fois, n'oubliez pas mes paroles, car je ferais, le cas échéant, tomber votre tête sans pitié et sans crainte !

Le maître de forge était atterré ; il ne s'attendait pas à trouver dans une jeune fille tant de décision, et il balbutia avec effort :

— Écoutez donc, ma chère, j'ignore quel

effet a pu produire déjà le médicament ; et si cet effet était mauvais, vous auriez à en répondre, vous qui avez administré la drogue, comme moi qui l'ai achetée, comme le bachelier qui l'a vendue.

— Chacun répondra de ses actions devant Dieu et devant les hommes.

— Si cette « chose » vous paraît d'un usage dangereux, il faut me la rendre et je tâcherai de m'assurer...

— Non, je la garde.

Deluzy crut qu'elle avait l'intention de conserver la poudre suspecte, pour s'en faire, en temps et lieu, une arme contre lui.

— Joséphine, murmura-t-il, ne soyez pas trop sévère à mon égard, quand je suis accablé déjà par une fatalité cruelle. Souvenez-vous que, dans ma chute, j'entraînerais inévitablement votre sœur que vous aimez tant et votre petit neveu...

Joséphine fondit en larmes.

— Ma sœur !... Un enfant innocent ! murmura-t-elle ; ah ! vous avez raison d'abriter votre scélératesse derrière ces pauvres créatures ! Elles seules peuvent vous protéger contre ma colère et mon mépris... Néanmoins, il faudra que ce que j'ai décidé s'accomplisse !

à l'église Saint-Étienne, les patrons et ouvriers menisiers de la ville de Tours, pour célébrer la fête de sainte Anne, leur patronne.

MM. les menuisiers se sont rendus, au nombre de près de 100, à la messe célébrée par M. le curé, qui en quelques paroles a fait l'éloge du travail chrétien. A la réunion privée qui a suivi la cérémonie religieuse, M. de Vauplane, dans une allocution fort applaudie, a montré le rôle qu'est appelé à jouer dans l'organisation du travail le syndicat mixte de patrons et d'ouvriers.

UNE NOUVELLE COMÈTE

M. l'amiral Mouchez a annoncé à ses collègues, à la dernière séance de l'Académie des sciences, la découverte d'une comète qui semble devoir être considérable. Elle est déjà brillante, et on la verra peut-être à l'œil nu dans quelques jours.

UNE BONNE NOUVELLE

Le public fait un accueil enthousiaste à la précieuse découverte de la bière ferrugineuse française. C'est un succès sans précédent. Les hygiénistes ont proclamé l'utilité publique de son emploi pour arrêter les ravages de l'anémie, le fléau le plus terrible de notre siècle. Une puissante société s'organise pour donner la plus grande extension à la fabrication de cette bière bienfaisante, ce qui permet d'en abaisser le prix à 65 centimes la bouteille prise au dépôt, 99, rue Montmartre, à Paris (verre non compris). On expédie par caisse de 24 litres, équivalant à 48 bouteilles, contre un mandat-poste de 26 fr. 50 (port en sus). Cette bière se vend dans les maisons de premier ordre. Les mères qui allaitent leurs enfants, les jeunes filles, les vieillards et toutes les personnes prédisposées à l'anémie doivent boire la bière ferrugineuse française à tous leurs repas.

BEURRES MARGARINÉS

Depuis quelques semaines, le public et la presse s'occupent de la margarine, ce produit nouveau que la chimie a découvert et qui ne sert guère qu'à frauder les beurres si renommés dans tout l'Ouest de la France.

Dernièrement, le tribunal correctionnel de Saumur a eu à s'occuper d'un chevalier d'industrie, qui se faisait tantôt appeler Matiot, tantôt Montaland, se présentait sur la place de Saumur comme marchand de beurre et offrait sa marchandise à nos négociants dans de bonnes conditions.

M. Gantiot, négociant, avait traité avec lui une affaire importante. La marchandise, expédiée aux gares de Vivy, Trois-Moutiers, Saint-Léger, voire même Chacé-Varrains et jamais à Saumur, était amenée chez le destinataire par charrette. Certain jour, une charrette arrive à l'octroi, où un employé, flairant quelque fraude, prélève un échantillon pour le faire analyser.

En ce moment, le vieux Jolivet, que ce murmure de voix inquiétait, finit par s'éveiller, et Deluzy s'empressa de remonter dans son cabinet où il s'enferma.

XVIII. — MARCHES ET CONTRE-MARCHES

Le lendemain, dans la matinée, Jobson et le docteur Jean se rencontraient devant l'auberge de la station. L'Anglais portait toujours son costume de paysan jurassien, avec le fouet en sautoir; le docteur, ses vêtements simples, mais convenables de la veille.

Cependant l'un et l'autre ne se reconnurent pas d'abord; le docteur n'avait plus cette longue barbe blonde, si célèbre dans les foires d'une partie de la France, et il se présentait sous l'aspect d'un homme de trente-six ans environ, aux traits nobles et distingués. Jobson, de son côté, avait coupé ou fait couper ses longs favoris tombants qui donnaient à sa figure un caractère trop britannique; un cosmétique noir, passé sur ses cheveux, achevait de changer sa mine.

L'Anglais paraissait venir de Saint-Siméon; quant au docteur, il descendit du train qui, après s'être arrêté quelques minutes à la station, s'éloignait en sifflant.

L'expert reconnaît que le prétendu beurre n'est que de la simple margarine.

Le parquet informé poursuit l'expéditeur et le destinataire; ce dernier se justifie et prouve qu'il a été le premier trompé sur la qualité de la marchandise vendue.

L'expéditeur est donc seul cité devant le tribunal, mais il se garde bien de se présenter et il est condamné, par défaut, à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

M. Bouchard examine, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, quelles sont les conséquences de l'emploi de la margarine.

Le beurre pur est un mélange de corps gras neutres que M. Chevreul a fait connaître et qui, d'après M. Bromeis, se trouvent associés dans les proportions suivantes :

Margarine.....	68 0/0
Oléine et butyroléine.....	30
Butyrine, caprine et caproïne..	2
Total.....	100

Ainsi composé, le beurre a une valeur alimentaire déterminée, et l'on conçoit que si l'on augmente, par voie d'addition, l'un quelconque des corps constituant la matière grasse du beurre, on modifie sa valeur alimentaire en proportion de la quantité de la substance étrangère surajoutée.

Comme presque tous les produits alimentaires aujourd'hui, le beurre subit de nombreuses falsifications. Le fromage blanc, la fécule, le borax, la craie, le plâtre, le sulfate de baryte, l'eau même servent à le frelater. Mais ce sont là des moyens grossiers que la simple fusion du beurre au bain-marie décèlera facilement.

Le procédé de fraude qui domine est celui qui consiste à incorporer au beurre naturel par la malaxation sous une pluie d'eau, des corps gras et plus particulièrement la margarine.

Lorsque l'industrie de la margarine a été créée, il semblait de prime abord qu'elle aurait pour résultat d'introduire dans l'alimentation une matière grasse à bon marché, puisqu'on la retirait de produits abondants employés jusqu'alors à la fabrication de la chandelle et de la bougie. Mais dès son apparition, les fraudeurs ont mis la main sur ce produit pour sophistiquer le beurre et le dénaturer.

En effet, l'apport dans le beurre naturel, de la margarine industrielle, modifie tellement sa constitution intime que sa densité n'est plus la même, que son point de fusion est transporté de plusieurs degrés, de même que son point de solidification.

Et l'altération de la valeur alimentaire du beurre margariné et de sa qualité est si bien reconnue par le commerce, que *tout beurre arrivant sur les marchés d'Angleterre et seulement supposé d'être margariné est frappé d'une diminution de prix de cinquante centimes par livre.*

Tous les deux, s'étant envisagés, se mirent à rire.

— Eh! eh! docteur, dit Jobson, il me semble que vous vous êtes déguisé aussi?

— Ne pourrait-on pas dire plutôt que j'ai repris ma figure naturelle, au lieu que vous...

— C'est juste... Enfin chacun a ses affaires et il ne faut pas nous gêner mutuellement, n'est-ce pas?

— Sans doute; je souhaite bon succès aux vôtres.

— Merci; moi, je souhaite que les vôtres et les miennes ne viennent pas à se mêler, peut-être à notre détriment commun!

Ils se quittèrent; et Belcourt gagna la salle basse, où il était à peu près sûr de rencontrer Robillard causant avec la veuve Martin. L'Anglais, après un instant de réflexion, sortit et se mit à rôder aux environs de l'auberge, comme s'il eût épié quelqu'un ou quelque chose.

Le docteur, ayant amené Robillard dans sa chambre, lui remit un paquet, cacheté, mais sans adresse, que le pitre devait porter sur-le-champ à la Forge et déposer sous la roche indiquée la veille.

— Vous savez, ajouta-t-il, comment vous devrez vous y prendre pour attirer l'attention.

Or, à qui profite cette adultération du beurre par la margarine? Au fraudeur, et au fraudeur seul, car l'industriel qui margarine le beurre qu'il achète dans le pays, s'achant qu'à son arrivée sur le marché son produit subira une dépréciation de cinquante centimes par livre, paie au producteur cinquante centimes meilleur marché.

C'est donc le petit fermier qui subit d'abord le contre-coup de cet état de fraude dans lequel s'est jetée l'industrie du beurre, et ensuite le consommateur qui reçoit un produit de mauvaise qualité. C'est tout simplement épouvantable, et les tribunaux ne sauraient se montrer trop sévères contre ceux-là qui s'enrichissent au détriment des ouvriers des campagnes et de la santé publique.

Voyons maintenant ce qu'est la margarine et si l'on a raison de la proscrire de l'industrie beurrière.

La margarine, appelée aussi oléo-margarine ou beurrine, comme je l'ai dit plus haut, s'obtient en faisant fondre au bain-marie, à une température qui ne dépasse pas 30°, de la graisse de bœuf fraîche, mise à l'abri de la putréfaction par l'addition d'une certaine quantité de borax; cette graisse est d'abord hachée et lavée à la machine. Par la fusion elle fournit une couche huileuse limpide, on l'introduit alors dans des sacs de toile et on la soumet à l'action de la presse hydraulique; elle se sépare en deux parties à peu près égales en poids; la stéarine, qui reste dans la toile, trouvera son emploi dans les fabriques de bougie; l'oléo-margarine, liquide à la température de 25 à 30°, suinte par la pression à travers le tissu serré des sacs.

Aussitôt recueillie, cette matière huileuse est malaxée avec du lait et une solution de rocou qui donne la couleur jaune de beurre au produit; après un battage de deux heures, la margarine obtenue a l'apparence d'un beurre de vache, à pâte fine et homogène.

Voilà ce qu'était la margarine à sa naissance, mais depuis, il a fallu perfectionner. Songez donc! Paris, qui fabrique de 20 à 30 tonnes de margarine par jour, ne suffit pas aux besoins de son emploi, et Nancy, Hambourg, Francfort, Saint-Petersbourg, New-York, le Canada viennent à son aide. De sorte que, au lieu de chauffer la graisse à 50° comme on le fait dans le procédé *Mège-Mouries*, on chauffe jusqu'à 65° pour obtenir un produit plus abondant.

Seulement l'oléo-margarine obtenue à haute température est odorante et peu fusible; pour l'utiliser il est nécessaire de la dénaturer elle-même à son tour par une huile qui la ramène au point de fusion du beurre.

C'est ordinairement l'huile d'arachide que le fraudeur emploie de préférence, quand il n'a pas sous la main de l'huile de coton, décolorée par l'acide chromique.

Vous voyez d'ici la pommade que l'on vous fait manger à la place de beurre naturel.

Il y a un proverbe qui dit qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil, on pourrait dire aujourd'hui, non sans raison: il n'y a plus rien de vrai!

A. BOUCHARD.

Ecole de cavalerie

Les fabricants et fournisseurs patentés, de nationalité française, qui désirent soumissionner pour les fournitures des effets et objets nécessaires à MM. les Officiers pendant la durée du cours 1890-91, non compris ceux qui sont confectionnés par les chefs ouvriers de l'établissement, pourront prendre connaissance du cahier des charges chez le Concierge de l'Ecole, tous les jeudis, de midi à 2 heures, du 20 juillet au 10 août.

Les soumissions devront parvenir au Président de la commission, le 10 août au plus tard.

Théâtre de Saumur

MERCREDI 30 et JEUDI 31 Juillet 1890

LE PIED DE MOUTON

La plus grande féerie à succès, en 3 actes et 16 tableaux, remaniée au goût du jour pour l'Eden-Théâtre de Paris en octobre 1889.

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'Administration de la Société anonyme « Agence Havas » prévient Messieurs les Actionnaires que, conformément aux résolutions prises dans l'assemblée générale du 23 juillet courant, il sera payé, en échange du coupon n° 19, une somme de 37 fr. (impôt à déduire) pour le dividende de l'exercice 1889. Ce paiement aura lieu, à partir du 15 août, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales à Paris et en province.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.
Montpellier... 4 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU. GODET, propriétaire-gérant.

Vous n'aurez pas sans doute à attendre longtemps, car il ne s'agit pour Mlle Jolivet que de signer une pièce de procédure. Aussitôt que vous serez en possession de la répanse, vous vous hâterez de me l'apporter et, sans doute, j'aurai à reprendre ce soir même le train de Mâcon.

— Il suffit, maître; dans cinq minutes, je serai parti.

En effet, les cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que Robillard, le paquet dans sa poche, une canne en bois nouveau à la main, quittait l'auberge, sans que la veuve Martin, habituée déjà aux allures mystérieuses de ses hôtes, songeât à lui adresser aucune question, et il s'engagea dans ces sentiers solitaires, qui conduisaient de la station à la Forge.

Le temps, si beau les journées précédentes, commençait à se gâter. Une couche de vapeurs grises s'étendait sur le ciel, cachant ce soleil radieux qui donnait aux montagnes des teintes dorées. Néanmoins, la chaleur était encore accablante, l'atmosphère lourde, sans un souffle d'air. Tout annonçait un orage pour l'après-midi.

Robillard, en traversant les pâturages, où chantaient les grillons et où sautillaient les

criquets, sifflait et faisait des moulinets avec sa canne. Tout à coup il aperçut Jobson, campé devant lui au milieu du sentier.

Quoique cette rencontre, en pareil moment, ne fût peut-être pas de son goût, il toucha sa casquette et dit avec sa jovialité ordinaire :

— Eh bien! Monsieur l'Anglais, vous voilà en tournée pour acheter des bestiaux?

— Comme vous voyez... et vous, pour recueillir des plantes médicinales?... De quel côté vous portent vos recherches botaniques?

— Par ici, répliqua Robillard en indiquant au hasard un point éloigné de l'horizon.

— Tiens! justement, je vais du même côté pour acheter des vaches grasses... Si vous le permettez, nous ferons route ensemble.

— Je ne saurais m'y opposer.

(A suivre.)

Grosbiset entre chez un libraire :

— Je désirerais un ouvrage convenable, quelque chose d'un peu historique.

— Voulez-vous les derniers jours de Pompéi?

— De quoi est-il mort?

— D'une éruption, je crois.

